



Administration fiscale en retard pour me fournir avis imposition

Par rvroy

Bonjour,

J'ai déclaré en ligne l'impôt sur le revenu comme d'habitude...

J'ai changé de centre d'impôt suite à déménagement en 2023 ... Ne recevant pas mon avis d'imposition (qui devait être mis à disposition sur internet entre le 24/07 et le 02/08) , je me suis rendu à mon nouveau centre des impôts le 02/08 pour avoir une explication sur la non réception de mon avis d'imposition (et du non remboursement du solde prévu le 24/07 ou 31/07) ...

Il m'a été donné comme explication du retard : Votre déclaration "est complexe" car présence d'une 2044, 2072 ... elle ne sera traitée qu'en octobre !!!

Ma déclaration n'est pas plus "complexe" qu'avant et j'ai toujours reçu mon avis d'imposition fin juillet avec la régularisation du solde...(la complexité vient de revenus de SCPI avec biens à l'étranger ... un point c'est tout...).

Qu'en pensez-vous?

Par ESP

Bienvenue

Personnellement, j'interprète "complexe" comme le contraire de "simplifiée".

Par kang74

Bonjour

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/quelle-date-mon-avis-dimpot-sur-le-revenu-sera-disponible]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/quelle-date-mon-avis-dimpot-sur-le-revenu-sera-disponible[/url]

Si vous avez transmis la déclaration des revenus dans les délais légaux (ou étiez éligible et avez utilisé le dispositif de déclaration automatique) et si vous n'avez pas opté pour recevoir votre avis d'impôt sur le revenu au format papier, votre avis sera mis en ligne dans votre espace Particulier, accessible depuis ce site ou par FranceConnect en utilisant l'identité numérique de votre choix entre le 24 juillet et le 2 août 2024.

Vous serez averti par courriel de la mise en ligne de votre avis dans votre espace Particulier.

Les avis d'impôt sur le revenu seront remis à la Poste au fil de l'eau entre le 24 juillet et le 29 août 2024 pour les contribuables ayant opté pour le recevoir au format papier.

À noter : tous les avis d'impôt sur le revenu ne peuvent être établis pour les dates indiquées ci-dessus. Aussi, il est possible que votre avis soit disponible (sous format papier et/ou en ligne) à une date postérieure (début octobre ou mi-décembre 2024).

Sinon les finances publiques recrutent !

[url=https://www.economie.gouv.fr/recrutement/finances-publiques-la-dgfip-recrute]https://www.economie.gouv.fr/recrutement/finances-publiques-la-dgfip-recrute[/url]

Par yapasdequoi

Bonjour,

J'ai eu le cas il y a quelques années quand j'ai déménagé et pris ma retraite la même année.
Si vous avez des biens à l'étranger votre déclaration n'est pas "simple".
Il n'y a plus qu'à patienter.